

Le conseil d'Eugene Rotberg (Merrill Lynch) à Philippe Maystadt:

«Un précompte à zéro, sauf au-delà de 1,5 million de F»

«Conseil d'expert pour Philippe Maystadt: Eugene Rotberg, «executive vice president» de la firme de courtage américaine Merrill Lynch & Co et ancien trésorier de la Banque mondiale, a rédigé une note de dix pages à l'intention de notre ministre des Finances sur la structure fiscale et financière du pays. Rotberg propose en fait l'abolition de toutes les retenues fiscales, sauf pour les revenus d'intérêt dépassant 1 500 000 francs par an... avec à la clé des poursuites judiciaires pour ceux qui esquivent cette taxation.

C'est en raison des contacts qu'a liés Eugene Rotberg avec les Finances belges et notamment avec Bernard Sney, conseiller économique du ministre Maystadt et, lui aussi, ancien de la Banque mondiale, que cette note est parvenue au 12, rue de la Loi.

Une note dont les principales conclusions sont le reflet d'une «distillation» d'opinions et de vues glanées par Rotberg sur la Belgique. Des conclusions, souligne l'auteur, exprimées exclusivement à titre personnel et qui ne reflètent donc pas nécessairement les vues de Merrill Lynch.

La note vaut surtout pour ses recommandations sur la structure fiscale du pays. Rotberg recommande en effet l'abolition de toutes les retenues fiscales sur les revenus du capital, sauf pour les revenus d'intérêt dépassant 1 500 000 francs par an.

«Une réduction du précompte à 10%, particulièrement si les autres pays restent à zéro, aurait des effets incertains; elle ne devrait pas encourager les investisseurs à changer leurs pratiques.»

On le sait, ni la RFA ni le Luxembourg n'ont de retenue fiscale et les Pays-Bas n'imposent pas les non-résidents. «Ceci comporte des risques pour la Belgique», écrit Rotberg qui souligne que ces pays ont réussi à attirer l'épargne des Belges.

«C'est comme si l'Europe du

Nord avait inventé la Belgique, un pays avec un taux élevé d'épargne et un strict anonymat, comme véhicule pour financer d'autres pays ou indirectement permettre aux intermédiaires de recycler les investissements vers la Belgique après avoir au passage écrémé tant l'expertise que le profit, avec pour résultat des coûts plus élevés pour l'Etat et, par ricochet, pour les contribuables.»

Il faut savoir en effet que les fonds qui se dirigent vers le Luxembourg pour échapper à la taxation reviennent souvent en Belgique pour financer l'Etat et que, par ailleurs, les taux d'intérêt bruts en Belgique, en raison de ce même précompte, sont plus élevés qu'au Grand-Duché.

En résumé, dit Rotberg, on profite de la Belgique! Plus important encore, selon lui, est le fait que le système actuel non seulement assure une évasion fiscale mais en réalité l'encourage. «Il est probable que, même avec un taux à zéro, des montants substantiels resteront déployés à l'extérieur.»

Corollaire de cette première proposition, Rotberg se déclare partisan de poursuites judiciaires pour ceux qui esquiveraient la taxation pour les revenus dépassant 1,5 million. «Il faut décourager, à l'aide de sévères amendes, les institutions financières belges qui facilitent l'évasion fiscale à travers leurs bureaux locaux.»

Autre suppression nécessaire:



(Photo News)

«Selon l'ancien trésorier de la Banque mondiale, il faut décourager, à l'aide de sévères amendes, les institutions financières belges qui facilitent l'évasion fiscale.»

celle des réductions fiscales sur les primes d'assurances-vie qui fournissent, selon Rotberg, un subside à l'épargne. Un subside tout à fait superflu étant donné le haut niveau de l'épargne en Belgique.

Par ailleurs, l'ancien Trésorier de la Banque mondiale recom-

mande une analyse fouillée concernant le taux effectif de taxation dans le secteur des entreprises et en particulier «la rationalisation des déductions qui ont abouti à une

(Veuillez lire la suite en page 3.)

■ M.L.

sage financier

mée?

Marche arrière de la Southwest Bank qui relève son «prime rate»

Le dollar trébuche à nouveau sur le mark

Le dollar a trébuché une nouvelle fois mercredi face au mark, perdant encore plus d'un pfennig, en l'espace du relèvement d'un demi-point du taux de base de la Southwest Bank. Cette petite

inflationniste, a exprimé un cambiste. Mais pour beaucoup, un tel relèvement semble inévitable vu la vigueur du mark, d'autant qu'une

...ce et ceux de l'OCDE, que la part de l'isoc est sensiblement plus élevée dans notre pays que chez nos principaux concurrents. Au total, estime le président du PVV, la charge pesant sur les entreprises belges augmentera de 18% entre 1989 et 1990.

Mais Guy Verhofstadt ne s'est pas arrêté à une critique macro-économique des projets gouvernementaux. Il a aussi passé au crible les diverses dispositions prévues, pour en démontrer les effets négatifs et

1992.

La solution alternative que propose le président du PVV ne ressemble évidemment en rien au projet gouvernemental. Il propose tout simplement d'appliquer le taux moyen d'imposition en vigueur dans les pays voisins: 35% (et 28% pour les PME). La moins-value pour le Trésor s'élèverait dans ces conditions à 24 milliards par an. Comment compenser un tel montant? En supprimant la déduction pour investissements, plus guère justifiée en

cette période d'expansion, en supprimant également diverses exonérations ou réductions dont bénéficient certaines entreprises. Lesquelles? Guy Verhofstadt vise en fait les avantages dont bénéficient les intercommunales, les sociétés productrices d'électricité et les institutions publiques de crédit.

Ce contre-plan ne plaira sans doute pas à tout le monde. Mais du point de vue des entreprises, il

présente au moins l'avantage de plus prévoir la contribution de 1 milliards en 1990 (et de 8 milliards les années suivantes) à l'assainissement des finances publiques. Cela ferait autant de moins pour le redressement budgétaire. Mais sur ce point aussi, sans doute, l'ancien ministre du Budget a un plan alternatif.

■ Jacques DUJARDIN

Le conseil d'Eugene Rotberg

«Un précompte à zéro, sauf au-delà de 1,5 million de F»

(Suite de la première page.)

Affirmation un peu péremptoire, mais Rotberg argumente: «La force diminution sensible du taux effectif d'imposition par rapport à un taux nominal en apparence élevé». Voilà qui va faire grincer quelques dents mais on sait que sur ce sujet Philippe Maystadt a déjà pris certaines mesures dans son «package» fiscal pour 1990.

aboutit à des coûts élevés pour le Royaume.» Il s'en prend surtout au fait que le précompte fournit un subsidie à certains intermédiaires, leur offrant ainsi des fonds à faibles coûts. Et, ajoute-t-il, le coût de ce subsidie est supporté par tous les citoyens de Belgique.

Pour Rotberg, le gouvernement est d'ailleurs trop dépendant des banques. «Il y a une trop forte concentration de la dette belge dans le court terme, ce qui rend le Royaume otage des mouvements des taux d'intérêt à court terme et donc dépendant du système bancaire domestique pour son financement. (...) Les banques, y compris les banques d'épargne, ont trop de pouvoir et de responsabilités dans le financement de l'Etat. On doit donc encourager d'autres participants, domestiques ou non-résidents, institutionnels et autres, à participer au marché.»

Un marché qui, selon ses vœux, devrait davantage s'élargir avec l'émission d'instruments à court

terme (papier commercial, certificats de dépôts, money market funds), l'instauration d'un marché d'options et de «futures» ainsi que l'expansion de produits à moyen et long terme (extension du marché des obligations linéaires, nécessité d'un calendrier des émissions de l'Etat et désignation pour celles-ci de «primary market dealers», émission de zero bonds, obligations perpétuelles...).

de l'économie belge, la propension à épargner ainsi que les récentes mesures concernant la productivité et le commerce pourraient permettre au niveau des taux en Belgique de se situer au-dessous de celui en vigueur en RFA. Toutefois, «la structure actuelle au niveau financier et fiscal ne le permet pas». C'est là, évidemment, l'objet du «challenge» proposé par Rotberg.

L'Etat trop dépendant des banques

Rotberg estime bien évidemment que la mise en œuvre de ces diverses mesures ne sera pas chose facile. Il s'agit, au passage, de certaines institutions financières. «Le traitement préférentiel accordé aux banques commerciales et aux banques d'épargne leur fournit des incitations à la multiplication des succursales dans une mesure plus grande qu'il ne serait nécessaire et également des incitations à déployer leurs actifs selon une méthode qui

Pour des obligations liées au mark

Autre idée, a priori intéressante, Rotberg propose l'émission par le Trésor de certificats libellés en mark. «Cela renforcerait les engagements selon lesquels le gouvernement est décidé à maintenir la parité du franc face au DM.» Inévitablement, selon lui, cet engagement se reflètera par des taux d'intérêt en FB soit au niveau soit juste au-dessous des taux allemands!

Communes, transports et talons d'Ach du Budget bi

Après le long débat sur la pax bruxelloise, suivi, voici deux semaines 1990 par ce même exécutif, Jos Chabert des Finances, du Budget, de l'Environnement et des Relations extérieures, a présenté au Conseil régional la Région bruxelloise, quelques heures de Conseil régional.

Premier budget dont l'exécutif assume seul la pleine responsabilité en vertu des dernières réformes institutionnelles et dans la perspective de la nouvelle loi de financement, il a été élaboré dans le souci de gérer la dette, en tablant sur une assiette fiscale inchangée. Dans cette perspective, Jos Chabert recommande clairement de ne pas instaurer de nouveaux centimes additionnels sur l'IPP, susceptibles d'entraîner le départ des habitants de la troisième région vers d'autres lieux.

Au delà des trois données brutes majeures apparaissant dans ce budget 1990 (29 543 millions en recettes, 35 058 millions en dépenses en 5 514 millions de solde à financer), deux postes de crédit retiennent d'emblée l'attention: il s'agit des crédits alloués en faveur des pouvoirs subordonnés.

Forem et Prime: tristes débats au Conseil régional wallon

Au Conseil régional wallon, M. D'Hondt (PRL) a interpellé le ministre Hismans à propos de la lenteur de mise en place du Forem et aussi du projet Prime, l'interpellateur estimant qu'on est loin «de l'instrument dynamique et mobilisateur» annoncé par M. Hismans.

Il a rappelé que le président du Forem désigné par M. Hismans a rapidement démissionné et que ce poste reste vacant. Il accuse les partis de la majorité de «se partager les petits et grands avantages du pouvoir» et de gérer le Forem de manière participative et inefficace. Il constate que des locaux ont été loués pour le Forem à Bruxelles, alors qu'il était prévu que celui-ci s'installait à Charleroi.

Le financement du Forem paraît incertain à M. D'Hondt, qui critique «les nombreux doubles emplois qui existent entre l'enseignement et la formation professionnelle», notant que les formateurs du Forem ont des rémunérations supérieures de 15% à celles des enseignants.

A propos du projet Prime et du

FBIE, il estime que de nombreux projets TCT ont été approuvés sur des bases partisans, particulièrement à l'époque où M. Hansenne était ministre de l'Emploi, et qu'il y a de nombreux abus dans l'octroi des dispenses permettant aux promoteurs de projets de ne pas payer les 5% des salaires prévus par la loi.

M. Hismans assure que le Forem est bien géré. La désignation du successeur du président — une personnalité indépendante des organisations représentées au sein du comité de gestion — sera assurée dès que possible. Il ajoute que l'implantation du Forem à Charleroi n'est pas remise en cause. On n'en a toutefois pas encore choisi le site, ce qui demandera plusieurs mois, voire un an ou deux,

ce qui justifie la location de locaux à Bruxelles.

En ce qui concerne Prime, M. Hismans constate de nombreux abus que son projet a pour but d'éliminer. Il y a aussi «une dérive» qui amène la Région à subventionner de nombreuses activités qui sont du ressort de la Communauté française.

M. Hismans assure que «le souci de l'exécutif sera de maintenir, voire d'amplifier, les projets qui organisent des services dans des secteurs prioritaires comme le social». Mais «la mise en commun des ressources disponibles dans tous les pouvoirs est seule susceptible de répondre efficacement à la satisfaction de besoins prioritaires».

L'indigence de la prévention de la pollution

M. Barzin a interrogé M. Lutgen à propos de «l'insuffisance des moyens du Service de Prévention des Pollutions». Le ministre indique

l'exécution normale des finances, les résultats sont satisfaisants, les dépenses sont maîtrisées, les recettes sont suffisantes, les investissements sont encouragés, les services sont améliorés, les relations extérieures sont développées, les relations intérieures sont harmonisées, les relations sociales sont améliorées, les relations culturelles sont développées, les relations sportives sont encouragées, les relations artistiques sont encouragées, les relations scientifiques sont encouragées, les relations technologiques sont encouragées, les relations industrielles sont encouragées, les relations commerciales sont encouragées, les relations financières sont encouragées, les relations juridiques sont encouragées, les relations politiques sont encouragées, les relations sociales sont encouragées, les relations culturelles sont développées, les relations sportives sont encouragées, les relations artistiques sont encouragées, les relations scientifiques sont encouragées, les relations technologiques sont encouragées, les relations industrielles sont encouragées, les relations commerciales sont encouragées, les relations financières sont encouragées, les relations juridiques sont encouragées, les relations politiques sont encouragées.